

Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

C = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
CS = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
CNPSY = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
V = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
VN = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
VD = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
VD = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
PC = Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie
K = Actes de chirurgie et de spécialistes

SF = Actes pratiqués par la sage femme et relevant de sa compétence
SFI = Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
AMM = Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
AMI = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
AP = Actes pratiqués par un orthophoniste
AMY = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
R-Z = Electro - Radiologie
B = Analyses

POUR L'ADHERENT

- La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.
- Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.
- Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations
- Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

- L'HOSPITALISATION EN CLINIQUE
- L'HOSPITALISATION EN HOPITAL
- L'HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU
- PREVENTORIUM
- SEJOUR EN MAISON DE REPOS
- LES ACTES EFFECTUÉS EN SERIE, il s'agit
- d'actes répétés en plusieurs séances ou actes
- globaux comportant un ou plusieurs échelonnements
- dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES
- L'ORTHOPÉDIE
- LA REEDUCATION

- LES ACCOUCHEMENTS
- LES CURES THERMALES
- LA CIRCONCISION
- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit prévenir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade



~~Praticien~~ RB
MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

DATE DE DEPOT
AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA
TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2649 / 2650
FAX : 05 22 91 26 52
TELEX : 3998 MUT
E-mail : mupras@RoyalAirMaroc

FEUILLE DE SOINS 1588614

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : BOURAMOUDI Ghizlane
Matricule : 10783 Fonction : C/C Poste : 35
Adresse : 3A Avenue California Villa Dar Tlilia
Tél. : 06 25566 90 Signature Adhérent : g

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : ERAL Yamine Nalatte 03 12 0
Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Cojoint Enfant
Date de la première visite du médecin
Nature de la maladie :
S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances


A : Cam le 23/09/19 Signature et cachet du médecin
Durée d'utilisation 3 mois

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

des es	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Montant du Pharmacien Montant du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	BAUDRAS 28 MAI 2019	BKR 231

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Chemin et Signature du Patient et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
RRADA Med. Abdou Radiologie Bourgogne Med. Sedi 1er Etage 15/20.CA 16 - Casab	22/05/19	Z18 + Z18	200.00 DTT + 200.00 DTT

AUXILIAIRES MEDICAUX

SOINS ET PROTHÉSES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins.

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

Docteur Salima ZAOUI

Chirurgien Dentiste

Soins - Paro - Radio - Prothèse - ODF

168, Av. Mehdi Benberka - Bourgogne

Casablanca - Tél. : 05 22 22 38 93

الدكتورة سليمية الزاوي

طبيبة جراحة الأسنان

168، محج المهدى بن بركة - بوركون

05 22 22 38 93 الدار البيضاء - الهاتف:

Casablanca, le :
24 SFD 2016

18/19

Q90

D90

Dr. Salima ZAOUI

CASABLANCA

05 22 22 38 93

Facture pour

1 ère séance ODF

le 18/19 Février 2016

total 1000 Dhs

1 ère séance ODF D90 = 300 Dhs

la 2 ème séance
amétée à trois
1/2 M

Dr. Salima ZAOUI
Chirurgien Dentiste
168, Av. Benberka
Casablanca
Tél. : 05 22 22 38 93

Facture N° 06759/2019

Casablanca, le 22/05/2019

Nom patient : MERAD YASMINE MALAK

Examen(s) réalisé(s) : RX TELERADIO PROFIL: 200 DH

RX PANORAMIQUE DENTAIRE: 200 DH

Montant : quatre cents (400 DH)

*ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME
DE : 400 DH*

Dr. BERRADA FATHI

Med. Abdou

Radiologie Bourgogne
41 Rue Med Sedki 1^{er} Etage
Tel 20.52.15/20.62.16 Casa

Docteur Salima ZAOUI

Chirurgien Dentiste

Soins - Paro - Radio - Prothèse - ODF

168, Av, Mehdi Benberka - Bourgogne

Casablanca - Tél. : 05 22 22 38 93

الدكتورة سليمية الزاوي

طبيبة جراحة الأسنان

168. محج المهدى بن بركة - بوركون

الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 22 38 93

Casablanca, le :

22/5/18

الدكتورة سليمية الزاوي

1. Teleradio de profil
avec film intra

2. Panoramique

Réf. Lan ODF

Dr. BERRADA FATHI
Med. Abdou
Radiologie Bourgogne
41 Rue Med. Sedki 1^{er} Etage
20.82.15/20.C2.16 - Casablanca



168, Av. Mehdi Benberka - Bourgogne

Casablanca - Tél. : 05 22 22 38 93

168. محج المهدى بن بركة - بوركون

الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 22 38 93

Casablanca, le :

14/6/18

Compte rendu de l'étude
cephalotique de Mme Neraad
Yasmine M. Galal

- Cl^{III} spretele type
- Norme divergeante
- Céphalostatique
- Oejet important
- overbite important
- Surface clivée antérieure
- DDA
- DDD
- ligne frontale
- ligne postérieure



Casablanca , le 22/05/2019

COMPTE RENDU DE : MERAD YASMINE MALAK

DR : ZAOUI

BILAN DENTAIRE

Panoramique dentaire :

Absence de foyer infectieux péri-apical visualisé.

Absence de lésion ostéolytique ou ostéocondensante d'allure suspecte.

Pneumatisation satisfaisante du fond des sinus maxillaires.

Articulations temporo- mandibulaires conservés.

Téléradiographie de profil

Examen réalisé à une distance de 4m permettant une mesure directe sans déformation ni agrandissement.

Dr. BERRADA FATHI

Med. Abdou

Radiologie Bourgogne

41 Rue Med. Sedki 1^{er} Etage

Tel: 05 22 20 62 15 / 05 22 20 62 16 - GSM : 06 61 13 64 13 - Fax : 05 22 20 62 16

DR FATHI BERRADA